

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.34.10.50
Email : accueil.ccas@ccas81370.fr

Date de la convocation :
4 avril 2025

Conseillers en exercice : 17
Présents : 11
Procurations : 2

EXTRAIT DU REGISTRE D'ACTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Président du CCAS.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN – Président, Mme Laurence BLANC – Vice-Présidente, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, Mme Hanane MAALLEM, Mme Bernadette MARC, Mme Muriel PHILIPPE, M. Julien LASSALLE, Mme Martine EMMANUEL, M. André SIMON, Mme Marie-Hélène VALETTE.

Excusés / Absents : Mme Valérie BEAUD (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Marie-Josée CALVET (procuration à Mme Laurence BLANC), Mme Chantal CANDOULIVES, Mme Ouahida CHOUITI NAIB, Mme Nicole SANCHEZ, Mme Caroline BONACHERA.

Secrétaire de séance : Alaric BERLUREAU.

Délibération n° DL-250411-014

Objet :
Budget Principal CCAS : Affectation des résultats 2024

Décision de l'Assemblée :

Votants : 13
Pour : 13
Vote à l'unanimité

A la demande de M. le Président, M. Alaric BERLUREAU, Directeur du CCAS, informe l'Assemblée que le compte administratif du budget du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2024 de la Commune fait apparaître les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024	
Résultat de l'exercice 2024	10 595,00 €
R002 De l'exercice 2023	22 767,31 €
Résultat à affecter	33 362,31 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution 2024	- 620,08 €
R001 Excédent reporté 2023	8 050,53 €
Excédent d'investissement 2024	7 430,45 €
Solde des Reste à Réaliser en recettes	- €
Excédent d'investissement 2024	7 430,45 €
PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en recette d'investissement Article R 1068	- €
Report en R002 en section de fonctionnement	33 362,31 €

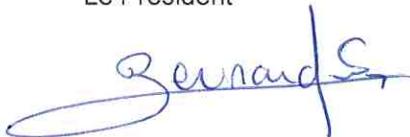
Le Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL-25041-013 du 11 avril 2025 concernant l'approbation du compte administratif du Budget Principal du CCAS ;
- Vu l'instruction comptable budgétaire M57 ;

DECIDE A L'UNANIMITE

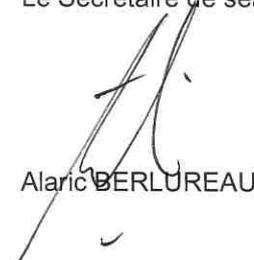
- D'affecter les résultats 2024 de la façon suivante :
 - L'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2024 d'un montant de 7 430,45 € (Hors solde des restes à réaliser) est repris en recettes de la section d'investissement au compte R 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».
 - L'excédent d'exploitation à la clôture de l'exercice 2024 d'un montant de 33 362,31 € est affecté comme suit :
 - En section d'exploitation au compte « R002 – résultat d'exploitation reporté » pour 33 362,31 €.
 - En section d'investissement au compte « R 1068 – autres réserves » pour 0,00 €.
- De charger M. le Président et M. le Comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président



Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance



Alaric BERLUREAU